



## Legitimité stage etant deja employé en CDI

Par **viougo**, le **25/04/2012** à **04:37**

Bonjour tout le monde,

Je suis actuellement en CDI depuis 6ans. Je souhaiterais me mettre à mon compte et changer de métier pour cela je voudrais faire un stage dans une autre société de 3 ou 4 jours pour confirmer mon choix de reconversion.

J'ai trouver la société pour faire mon stage, stage que je souhaiterais faire pendant mes congés payés.

Mes interrogations sont les suivantes:

- Dois je prévenir mon employeur actuel?
- Quel contrat signer avec la société pour mon stage afin que tout le monde soit protégé en cas de problème ou contrôle ?

Je vous remercie d'avance de vos réponses.

Par **P.M.**, le **25/04/2012** à **10:51**

Bonjour,

Normalement, vous n'avez pas le droit de travailler pendant vos congés payés...

Par **puck35**, le **25/04/2012** à **11:05**

Bonjour,

Il serait préférable que vous demandiez un congé individuel à la formation si vous y avez droit...

Par **viougo**, le **25/04/2012** à **12:40**

Merci de vos réponses.

Mais étant donné que je ne percevrais aucun salaire pour mes 3 jours est ce considéré comme du travail?

Pour le congé individuel de formation, je m'étais renseigné mais il me semble qu'il faut signer un contrat entre mon employeur actuel, la société qui m'accueille et un organisme de formation mais je vois pas d'organisme de formation qui convient à mes besoins? Pouvez vous m'éclairer?

N'existe t il pas un contrat du type "journée découverte entreprise" comme le stage que font les élèves de troisième?

Cordialement.

Par **P.M.**, le **25/04/2012** à **13:06**

Il me paraît un peu tard pour vous de découvrir l'entreprise et en général ces stages son organisés par un organisme agréé, j'émets d'ailleurs des réserves sur la légalité d'un tel stage non rémunéré dans une entreprise commercial ou industrielle dans laquelle le bénévolat n'existe pas...